



Comité Technique Ministériel du MAAPRAT

31 janvier 2012

Compte-rendu et déclaration liminaire

Le CTM prévu le 31 janvier ne s'est pas tenu en raison d'un large mouvement de protestation de la majorité des organisations syndicales.

La liste d'union du Trèfle avait décidé de ne pas siéger pour les raisons évoquées dans déclaration liminaire ci-dessous. A notre demande, Frédéric MAHÉ, vétérinaire contractuel en Vendée, a assisté, à titre d'expert et lu la première partie de cette déclaration, Véronique FOURNIER assurant la lecture de la deuxième partie.

Vous trouverez en pièce jointe cette déclaration.

Le Secrétaire général a donc levé la séance 45 minutes après le début et reporte ce CTM au 8 mars prochain.

* * * *

Déclaration liminaire de l'Alliance du Trèfle

Monsieur le Ministre,

Depuis des mois, bien avant la consultation générale des personnels du 20 octobre dernier, le Trèfle a porté la position de ses organisations constitutives : le principe du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite aboutit à des absurdités.

D'autant plus que ce principe est mis en œuvre sans qu'une étude sérieuse ait été conduite pour effectuer l'analyse des politiques publiques, et déterminer les missions pouvant être supprimées ou externalisées, et celles qui doivent impérativement rester du seul ressort de l'État. Or c'était pourtant annoncé.

D'autant plus encore qu'à aucun moment il n'a été question de réduire la charge des actions à conduire – en particulier dans les services du ministère relevant des programmes 206 (*sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation*), 142 (*Enseignement supérieur et recherche agricoles*) et 143 (*enseignement technique agricole*) !

Et pour cause ! Dans le cas du programme 206, la plupart des missions ont une base juridique communautaire qu'il n'est pas imaginable de remettre en cause. Aucun de nous ici n' imagine en effet – du moins nous l'espérons – qu'il soit question pour la France, qui en a été l'une des fondatrices, de quitter l'Union européenne.

Cette base juridique européenne se développe sans cesse depuis 20 ans : elle permet d'assurer la sécurité sanitaire du consommateur et celle des élevages, dans un monde où les échanges d'animaux vivants, de marchandises et les déplacements de personnes se sont accrus dans des proportions phénoménales. Et ce dispositif ne peut pas exister



Vos représentants

Véronique FOURNIER : cftc@agriculture.gouv.fr

Hélène BROUCAS : efa-cgc@agriculture.gouv.fr

Benoît ASSEMAT : snispv@snispv.org

Retrouvez-nous également sur notre blog : <http://fonctionspubliques2011.wordpress.com>

seulement sur le papier, même dans les périodes de restrictions budgétaires. Il s'agit bien là d'intérêts supérieurs du pays et du continent.

Dans ces conditions, il est sidérant que ce même programme 206 ait été soumis depuis 6 ans à des réductions d'effectifs supérieures au nombre de départs en retraite, avec pour résultat – à ce jour – la perte de **350** emplois de plus que ce à quoi aurait abouti le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Aujourd'hui, le ministère a décidé de passer la vitesse supérieure en procédant de manière absolument cynique au licenciement d'agents contractuels travaillant pour l'État depuis de nombreuses années.

Et nous disons bien 'licenciement' et pas 'non renouvellement de contrat' comme certains le voudraient, sans doute pour ménager leurs oreilles et leurs scrupules.

En effet, les agents en question sont pour la plupart recrutés sur des emplois permanents, en vertu de l'article 4 ou 6-1 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984. Leurs postes ne sont pas remis en cause et les missions qu'ils exercent doivent encore être effectuées. Sauf qu'elles ne le seront plus, parce que – et vous le savez très bien – le redéploiement a des limites, qui ont été franchies depuis longtemps.

* * * *

Monsieur le Président, le dispositif de dialogue social n'a jamais été aussi riche en comités de toutes sortes. Avec les CRIC récemment créées par le MAAPRAT et les DDI, nous comptons aujourd'hui plus de 300 comités techniques, sans compter ceux des établissements publics, ni les groupes de travail afférents.

Le seul problème, Monsieur le Président, c'est que le dialogue social ne peut pas fonctionner lorsque l'employeur, c'est à dire ici l'administration, refuse de mettre quoi que ce soit sur la table et qu'il n'y a donc plus de grain à moudre. N'y aurait-il, de la part de cet employeur, même pas la volonté de dialoguer ?

Que dire du dossier sur la titularisation avec lequel on divertit les OS depuis quelques semaines alors que dans le même temps, on n'hésite pas à licencier sans scrupules parmi la même population de contractuels ?!

Que dire du CTM du mois de décembre, où l'on nous a resservi sans en changer une virgule, un texte que les OS unanimes avaient rejeté ?!

Aujourd'hui, plus rien n'assure aux services des conditions de travail leur permettant de remplir leurs missions ; et la façon dont sont considérés les agents est tout simplement indigne.

C'est pour faire entendre ce message – et non avec une volonté de rupture – que l'Alliance du Trèfle a décidé de quitter cette séance du Comité Technique Ministériel en attendant que des conditions favorables à la discussion soient à nouveau réunies.

